

le bulletin du SNU ipp 26



N°291

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication :
Bernadette Long
N° de C.P.A.P. :
0610 S 07360
ISSN : 1164-2769

Déposé le
30/06/2009

Valence CTC



Internet : <http://26.snuipp.fr> E-mail : snu26@snuipp.fr

Abonnement : 10 E
Prix au n° : 2 E

Année Scolaire **2008 / 2009**

*16 000 postes supprimés en 2010
dans l'Éducation Nationale.
Recul de l'âge légal de départ à
la retraite à 67 ans.
Profitez de l'été car la rentrée
sera rude.*



Bonnes vacances

Profitez bien
des vacances
car il faudra
certainement
encore plus
ramer à la
rentrée.

Une urgence : changer de politique éducative.

Lors de son allocution le président de la République a affirmé « qu'il fallait changer la manière de voir les choses » et que « l'éducation était un investissement incontournable pour la société française ». Après des mois de tensions et de mépris envers les enseignants des écoles, après les suppressions de postes en Rased ou les propos blessants concernant l'école maternelle, le gouvernement ne peut se contenter de belles paroles.

Le SNUipp demande à rencontrer le nouveau ministre de l'Éducation Nationale le plus rapidement possible afin de lui faire part de ses propositions pour assurer une meilleure réussite de tous les élèves.

Le SNUipp demande au ministre de l'Éducation Nationale de rompre avec la politique éducative menée ces derniers mois, les suppressions de postes ainsi que l'absence de dialogue social.

Le SNUipp demande que des mesures urgentes soient prises : le retrait des décrets sur la formation des enseignants et la recherche et qu'une solution soient trouvée pour les dizaines de milliers de personnels EVS dont les contrats s'achèvent le 30 juin. Il n'est que temps d'ouvrir de véritables négociations avec l'ensemble des partenaires.

Il est également nécessaire de remettre à plat un ensemble de mesures comme les programmes, la diminution du temps scolaire ou les évaluations qui se traduisent par un appauvrissement sans précédent de l'école. Il est urgent de prendre des mesures pour, dès la rentrée, faire face à la hausse des effectifs dans les écoles élémentaires et maternelles ce qui impose de revenir sur les suppressions de postes dans l'Éducation Nationale.

Communiqué du SNUipp, le 23 juin 2009

Pré rentrée des enseignants :
mardi 1^{er} et mercredi 2 septembre.
Rentrée des élèves :
jeudi 3 septembre.

*Prime aux évaluations CE1 et CM2 :
Transformez-la en prime
solidaire en la répartissant
entre les collègues ou en la
reversant à l'association
de l'école.*

**Les militants du SNUipp 26
assureront des permanences tous
les matins
de 9h à 12h30
à compter du lundi 24 août.**

Sommaire :
p1 : Édito
p2 : Base élèves
p3 : Formation Continue
p4 : Mouvement 2009
p5 et 6 : Se syndiquer toute suite

p7 : Salaires
p8 : Fonction publique

Encart :
pages jaunes : Résultats complets du
mouvement 2009



**Se syndiquer maintenant
pour peser dès la rentrée !**

Base élèves



SNUipp-FSU

128, Bd Auguste Blanqui
75013 PARIS
Tél. 01 44 08 69 30
Fax 01 44 08 69 40

**Courrier adressé
par le SNUipp au
nouveau ministre
à propos de base
élèves.**

Paris, le 23 juin 2009

Gilles MOINDROT
Secrétaire Général

à

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Le comité des droits de l'enfant de l'ONU vient d'émettre un avis sur la conformité de *Base Elèves* avec les recommandations du Comité des droits humains.

Cet avis confirme les réticences que nous exprimons régulièrement sur cette base de données.

Le Comité, dans son avis prononcé le 11 juin, s'est notamment dit préoccupé par « l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir son interconnexion avec les bases de données d'autres administrations ». Il présente deux exigences : que les parents aient un droit de rectification et d'effacement du fichier et que les accès à celui-ci soient véritablement sécurisés.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'entendre ces exigences formulées par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et de mettre *Base Elèves* en conformité avec ces recommandations.

Dans ces conditions, nous vous demandons par ailleurs de renoncer au retrait de fonction envisagé à l'encontre de M. Jean-Yves Le Gall, directeur d'école dans le département de l'Isère.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Gilles MOINDROT

*Pétition de soutien à Jean-Yves Legall dans notre bulletin précédent (n°290)
ou en ligne à <http://38.snuipp.fr/spip.php?article679>.*

Formation continue

Encore moins mais toujours plus !

Le conseil de formation est l'instance de consultation d'un plan de formation arrêté par l'administration qui prend en compte les exigences de l'IUFM et les directives ministérielles. Le SNUipp y était représenté par 3 membres.

Conseil de formation - Compte rendu

Formation continue + 50% en 2008/2009, moins il y a de stages plus il y en a !!!

Vous ne l'aviez peut être pas remarqué mais c'est le constat que fait l'Inspecteur d'Académie lors du conseil de formation réuni le vendredi 26 juin 2009...

Il s'appuie ainsi sur le passage de 12 heures d'animation pédagogique en 2007/2008 à 18 heures en 2008/2009 ! **Vous l'avez compris, maintenant les animations pédagogiques sont presque exclusivement la seule Formation Continue !**

Dans son introduction, l'Inspecteur d'Académie insiste sur « l'importance de la formation continue, nécessaire pour suivre les évolutions pédagogiques, pour mettre en œuvre les réformes et faire évoluer les pratiques. La formation continue doit s'évaluer sur ses effets dans les apprentissages et doit être pensée par rapport aux besoins des élèves, des écoles et en fonction des orientations nationales et non simplement par rapport aux demandes et envies des collègues ».

Notre IA est très attaché visiblement à l'évaluation. Il veut utiliser les résultats des élèves comme indicateurs à partir des évaluations nationales, du taux de redoublement* et également des rapports d'inspection. L'IA saura évaluer, entre les lignes de ces rapports, les résultats des élèves et trouvera alors les besoins en formation des enseignants...

Comment va-t-il s'y prendre ?

Il présente ensuite les 7 priorités nationales que l'on retrouvera codées de E1 à E7 dans le plan de formation :

- Mise en œuvre des nouveaux programmes
- Dispositifs d'aide personnalisée
- Évaluation par compétences
- Accompagnement du plan de rénovation des LV

- Scolarisation des élèves en situation de handicap
- Accompagnement à l'entrée dans le métier
- Mise en application du nouvel enseignement des arts.

Les priorités 1, 2 et 3 feront partie des animations pédagogiques obligatoires.

Mme l'IEN adjointe à l'IA fait remarquer que 15% des enseignants ont fait cette année plus que les 18 heures obligatoires d'animations pédagogiques et répète que celles-ci font maintenant partie de la formation continue.

2009/2010 : 18 heures d'animations pédagogiques 12 h en circonscription et 6 h départementales.

Les enseignants engagés dans le plan E.N.R. (École Numérique Rurale) effectueront les 18 heures d'animation pédagogique en formation sur ce dispositif.

La journée de solidarité a été arrêtée par l'Inspecteur d'Académie pour tous les enseignants drômois le 16 et le 23 septembre. 2 mercredis matin (ou l'un des deux en journée entière). Celle-ci qui sera consacrée à l'élaboration du projet d'école.

A la rentrée de septembre les écoles seront destinataires du plan des animations pédagogiques départementales et de circonscription. Les inscriptions se feront en ligne à la mi-septembre.

Contrairement à l'an dernier, les premiers inscrits seront les premiers servis. Normalement les dates seront connues mais il y aura un *numerus clausus* pour chaque proposition d'animation.

Les délégués du SNUipp ont lu une déclaration liminaire à cette réunion afin de dénoncer l'absence de formation due aux enseignants. (voir ci-dessous)

* L'IA estime qu'il y a trop de redoublements dans la Drôme. Serait-il plus pertinent de ne pas faire redoubler les élèves ?

Déclaration liminaire du SNUipp

Pour le SNUipp 26 la formation initiale et continue est un dossier majeur pour l'avenir de l'école publique.

Enseigner ne s'improvise pas, et la réussite des élèves dépend d'un réel investissement dans ce domaine.

Enseigner est un vrai métier : mettre tous les élèves sur le chemin de la réussite scolaire nécessite une formation approfondie tant en matière disciplinaire que pédagogique et professionnelle.

Alors que certains départements ont limité la dégradation, dans la Drôme le plan de formation est réduit à une peau de chagrin depuis plusieurs années déjà.

Peu de stages sont encore proposés en dehors des stages institutionnels et des stages écoles. Les dispositifs spécifiques prévus pour le remplacement n'existent plus ; là encore, certains Inspecteurs d'Académie les ont maintenus.

Les enseignants sont attachés au maintien de la Formation Continue, une pétition avait été signée massivement et plusieurs rassemblements organisés. Ces différentes actions n'ont pas permis d'infléchir l'orientation donnée par l'administration. Les stages hors temps de travail se multiplient : nous ne pouvons pas nous en satisfaire.

Les 18 heures d'animations pédagogiques organisées cette année ne peuvent pas être assimilées à de la formation conti-

nue. Elles ne permettent pas une réflexion approfondie et transversale sur les pratiques. Nous avons dénoncé ce plan d'animation à la fois départemental et de circonscription ; il s'est avéré très compliqué et n'a pas donné satisfaction à nos collègues. Nous regrettons aussi l'absence d'interventions de chercheurs qui permettraient d'enrichir ce qui ressemble parfois à des conférences pédagogiques.

Nous l'avons bien compris le budget de la formation continue est volontairement amputé depuis plusieurs années. Dans le même temps le reproche est fait aux enseignants de ne pas être en capacité de faire réussir les élèves, pour nous il y a vraiment contradiction.

Les nouveaux programmes et la disparition des IUFM prévoient que l'acte d'enseigner sera à la portée de tous ; il suffira d'être des répétiteurs. Est-ce parce qu'elle ne sera plus utile que la Formation Continue disparaît progressivement ? Le SNUipp 26 demande qu'une réflexion s'engage pour le prochain plan, afin qu'une Formation Continue digne de ce nom soit rétablie dans l'intérêt des élèves...

Le SNUipp national interpellera le nouveau ministre de l'Éducation Nationale afin que la Formation Continue soit rétablie dans notre département comme dans tous les départements de France.

Mouvement 2009

L'Inspecteur d'Académie a adressé à tous les personnels enseignants du premier degré un courrier daté du 11 juin relatif au mouvement départemental 2009. La présentation est tellement merveilleuse que des commentaires s'imposaient.

Une version moins idyllique et plus réelle

Lorsque les règles changent en cours de route, lorsque les informations livrées au compte goutte par l'Inspection d'Académie place le personnel dans le doute, quand la rétention d'information empêche les délégués du personnel de jouer pleinement leur rôle pour informer et rassurer les collègues et lors des CAPD, le mouvement ne peut que susciter l'« **appréhension** » chez les personnels.

Si « **améliorer la stabilité des équipes enseignantes** » est le véritable objectif, cela ne peut se faire qu'avec la plus grande satisfaction des personnels, qui ne souhaiteront donc plus postuler au mouvement l'année suivante. Or, l'inspecteur se gargarise du nombre de collègues nommés à titre définitifs en faisant fi de l'essentiel, c'est-à-dire du nombre de collègues nommés hors vœux, car ce sont autant de personnes qui souhaiteront à nouveau partir de leur poste l'année suivante.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie se félicite d'« **assurer une gestion qualitative des affectations** » et se prévaut de « **la prise en compte de situations personnelles et professionnelles particulières** ». Encore faudrait-il en avoir connaissance. Car Monsieur l'Inspecteur a fait preuve d'une méconnaissance sur de nombreux dossiers qui lui ont été présentés lors de la CAPD du 8 juin dernier. La procédure de révision d'affectation obligeait les collègues à envoyer un courrier adressé à M. L'Inspecteur d'Académie. Or, ce dernier ne semble pas avoir pris le temps de les lire puisqu'il a été dans l'incapacité de donner un avis lors de la CAPD et a indiqué qu'il lui faudrait du temps pour étudier chaque cas a posteriori avant de prendre sa décision.

Concernant les points de bonification données aux sortants de l'IUFM. On peut raisonnablement se poser la question de la pertinence de vouloir « **protéger leur affectation pour faciliter leur entrée dans le métier** » puis d'enlever ces mêmes points à tous ceux qui postuleront au mouvement l'année suivante (en tant que T1), mouvement qui conduira à l'affectation dans un poste où ils feront l'objet de leur première inspection.

Pour ce qui est de « **la cellule d'aide et de conseil** ». De nombreux collègues nous ont fait part du fait qu'ils ne parvenaient pas ou très difficilement à joindre ce « **service** ». Mais de toute façon, ils ne perdaient pas grand-chose puisque sur de nombreux cas, le « **service** » était incapable de fournir les informations souhaitées. Il aura fallu en effet que le « **service** » rappelle les collègues ultérieurement pour leur indiquer que les informations leur seraient communiquées via la boîte I-Prof.

« **Le bilan provisoire** » nous propose un beau tableau avec de jolies statistiques censé faire apparaître un « **taux de satisfaction** ». Mais contrairement à ce qu'annonce l'Inspecteur d'Académie, ce tableau ne fait apparaître que le taux de personnes affectées qui évidemment comprend les personnels nommés hors vœux et dont l'affectation n'est que très rarement satisfaisante. Par ailleurs, si l'IA ne relève que 28 demandes de révision de nomination, cela ne préjuge en rien du nombre de collègues déçus par leur affectation mais qui ne rentrent tout simplement pas dans les critères de révision et dont on entendra jamais parler.

Enfin, la comédie atteint son comble quand l'IA ose annoncer qu'« **il n'a pas été constaté d'erreurs dans la préparation du mouvement** ». Est-ce à dire qu'un collègue ayant un plus petit barème qu'un autre qui a été affecté hors vœux sur un poste demandé par le collègue ayant le plus gros barème, n'est pas une erreur ? Est-ce à dire que les messages dans la boîte I-Prof indiquant le tout et son contraire à deux jours d'intervalle, n'est pas une erreur ? Est-ce à dire que l'affectation d'un collègue à plus de 150km de chez lui, n'est pas une erreur ? Est-ce à dire que les demandes de temps partiel de droit refusées sans autre forme de procès, n'est pas une erreur ? Est-ce à dire que des collègues affectés sur des postes inexistants, n'est pas une erreur ?

Bref, l'Inspecteur d'Académie a éprouvé une nouvelle fois le besoin de communiquer pour légitimer les mauvaises décisions prises en matière de politiques éducatives, quelles soient ministérielles, rectorales ou départementales.

Yoann Chauvin

Les résultats complets du mouvement dans l'encart jaune joint.

Obtenir les affectations des enseignants après la CAPD du 8 juin relève cette année du parcours du combattant. C'est sans doute parce que l'inspecteur d'Académie découvre ce que sont les difficiles missions d'un Directeur des Ressources Humaines d'une « entreprise » de plus de 2600 salariés.

C'est aussi parce que le calendrier serré choisi par l'Inspecteur d'Académie n'a pas permis aux agents du service DIPER d'effectuer les couplages de tous les postes fractionnés avant le 8 juin.

D'où un certain flottement inévitable...

Chaque jour des collègues appellent encore pour des nominations en suspens suite à diverses erreurs (affectation sur des postes inexistants, couplages incohérents...).

Par ailleurs, plus de 90 collègues n'ont toujours pas de nominations (mis à disposition ou révision d'affectation) et seront affectés dans les jours suivants la rentrée : cela représente tout de même près de 10% des 971 participants au mouvement et plus de 11,6% des enseignants ayant obtenu un poste !

De plus, les directrices et directeurs des écoles de 4 classes ne sauront vraisemblablement qu'après les vacances qui assurera leur journée de décharge : les postes nécessaires pour assurer ces décharges prévues réglementairement ne sont pas comptabilisés dans les moyens attribués par le Ministère au département. Il faudra donc attendre de savoir combien de PE 2 seront sur le site de Valence l'an prochain pour que l'organisation des classes soient effectives dans les 69 écoles concernés (soit plus de 15% des écoles drômoises).

L'IA affirme dans son courrier du 11 juin avoir « **fait en sorte de concilier l'intérêt individuel des personnels enseignants avec l'intérêt du service public d'éducation** ». Ce n'est pas le cas pour les écoles à 4 classes et les personnels qui y sont nommés.

Pour un mouvement qui se voulait parfait nous sommes visiblement loin du compte !!!

De mémoire de délégué des personnels, du jamais vu !!!

Denis Godeau

Se syndiquer tout de suite

année scolaire Bulletin d'adhésion

2009 2010



Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 VAL ENCF
Tel. 04-75-56-77-77

SNUipp 26

Nom : M, Mme, Mlle (1) :
Prénom :
Tel :
Date de naissance : / /
Adresse pour la presse syndicale :

Adresse e-mail :
(1) Encl. P.E. P.E.C.C. Echelon :
Etablissement :
a titre : off. prov. (1)

SITUATION ADMINISTRATIVE

Maternelle Élémentaire Collège
Temps partiel (quotité) :

- Titulaire stagiaire IREM
- Adjoint(e)
- Diminué(e)
- AIS
- Divorcé, Congés (traité(e))
- Autre

COTISATION :

Nbre de chèques(s) :

Prélèvements automatiques

Nouveau : OUI NON

Changement : OUI NON

(Banque, compte...)

(1) *Travaux les mercredi soirées*

- La force d'un syndicat
c'est d'abord le nombre
de ses adhérents -

Je me syndique au SNUipp 26,

afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNU ipp 26 pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNU ipp 26 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la section du SNU ipp 26

17 rue Georges Bizet
26 000 Valence.

date

signature

**Votre cotisation syndicale
66 % moins chère !**

Au moment de votre déclaration des revenus 2010 (en mai 2011), nous vous ferons parvenir une attestation de versement de la cotisation syndicale qui ouvrira droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant de celle-ci.

Pour régler votre cotisation, étalez la charge financière !

Vous pouvez :

- faire plusieurs chèques,
- choisir le prélèvement automatique en 6 fois.

Vous hésitez : contactez-nous au 04-75-56-77-77.

Si vous êtes non-imposable, appelez la section.

COTISATIONS 2009/2010

N.B. : La part nationale est de 74,00 euros quelle que soit la situation de l'adhérent et la cotisation versée.

Temps partiels = cotisation x quotité (0,8 / 0,75 / ... / 0,50) + 20 euros (pour équilibrer la part nationale)

CATEGORIE	ECHELON										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint					123	126	129	135	141	150	165
Professeur d'école			126	132	141	150	159	171	183	195	210
PE hors classe	159	177	192	207	222	237	252				

ATTENTION PEGC (Classe normale, Hors classe ou classe exceptionnelle) = indice x 0,31

- Suivant votre fonction, ajouter à la somme indiquée dans le tableau -

Direction : 2-4 classes : + 5 euros
5-9 classes : + 10 euros
+10 classes : + 15 euros

SEGPA : + 15 euros
AIS - IMF : + 9 euros
CPC : + 12 euros

IUFEM :
PE1 : 36 euros
PE2, liste comp. : 81 euros

Retraité(e) : 96 euros

Collègue en Dispo, congé parental, CLM... : 78 euros

EVS-AVS : 36 euros

Se syndiquer tout de suite

- Prélèvement automatique -

Rappel : Si vous êtes déjà en P.A., la reconduction se fait automatiquement sur le même compte d'une année sur l'autre.

Vous n'avez rien à faire *sauf à nous signaler tout éventuel changement : adresse, échelon, temps partiel, fonction...*

Les prélèvements s'effectueront en 6 fois au début (autour du 8) des mois de novembre, décembre, février (rien en janvier), mars, avril et mai.

Si, par contre, **vous souhaitez interrompre le prélèvement automatique en cours, merci de le faire avant le 30 septembre 2009 par courrier simple (pas besoin de recommandé)** à notre adresse : SNUipp26 - 17 rue Bizet - Valence.

Pour les nouveaux prélèvements ou en cas de changement de compte ou de banque...

Comment procéder ?

1 - Remplir le bulletin d'adhésion.
(au dos)

3 - Joindre un RIB .

2 - Compléter et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous.
(indispensable)

4 - Transmettre le tout au SNU ipp par le Trésorier cantonal ou à la section à Valence.
(enveloppe T jointe)

Date limite d'acceptation des nouveaux prélèvements : 15 Décembre 2009

Au-delà, si vous souhaitez quand même payer votre cotisation par PA, **les retraits ne pourront se faire qu'en 4 ou 5 fois selon les mois restants (de février à juin).**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

Crédit CMS Mutuel
Enseignant

Numéro National Emetteur
146 196

Nom, prénom et adresse du titulaire du compte à débiter

.....
.....
.....

Nom et adresse de l'établissement bancaire (désignation de l'agence)

.....
.....
.....

Je vous prie de bien vouloir débiter, sans autre avis, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, mon compte N°..... du montant de tous les **AVIS DE PRELEVEMENT**, qui seront émis à mon nom par

Désignation de l'organisme créancier

SNUipp DROME

Il est entendu qu'en cas de litige sur un prélèvement, je devrai régler le différend avec l'organisme créancier ci-dessus désigné. Vous n'aurez pas à m'aviser de l'exécution des dites opérations hors de l'extrait de compte que vous m'adresserez, ni éventuellement de leur non-exécution.

Imprimé à remettre au SNUipp Drôme en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire.

A..... le.....
Signature du titulaire du compte à débiter :

Salaires

Le 25 juin, le ministre de la Fonction publique a réuni les organisations syndicales pour le rendez vous salarial de 2009. On trouvera ci-dessous le compte rendu de cette réunion, au cours de laquelle le ministre a confirmé qu'il n'y avait rien à discuter et l'intervention de Gérard ASCHIERI au nom de la FSU. Il ignore les conséquences injustes de sa politique, pourtant repérable à travers les statistiques produites par ses services.

Eric Woerth considère que la disparition du secrétariat à la Fonction publique n'a pas de signification politique. Il assure de sa disponibilité. Le remaniement n'apporte aucun changement dans la politique gouvernementale sur la Fonction Publique.

Il rappelle les principes, fils directeurs de la politique salariale :

- Dissociation du point d'indice et des prix. Confirmation des 0,5% au 1er juillet et 0,3% au 1er octobre. Indemnité différentielle pour les traitements en dessous du SMIC entre juillet et octobre.
- Aucun agent ne doit perdre, c'est l'objet de la GIPA qui le permet sans l'augmentation du point.
- Faire du mérite un élément incontournable.

Travailler plus et redistribuer 50% des économies faites par les suppressions de postes.

Il estime que la situation ne justifie aucune mesure nouvelle et qu'il s'agit seulement de poursuivre l'application des mesures déjà décidées. Il y aura des négociations sur la grille A avec les signataires. Le champ de l'application de la PFR sera étendu (administrateurs civils et catégorie B de la filière administrative). La mise en œuvre de l'intéressement collectif des 2010 donnera lieu à une négociation avec les signataires à l'automne.

Dans les réponses aux différentes interventions, il se dit d'accord pour débattre des crédits d'action sociale, de ceux consacrés à la protection sociale complémentaire, de l'indemnité de résidence en posant pour principe préalable celui de redéploiements.

Pour traiter de l'exclusion des instituteurs intégrés Professeurs d'École de la GIPA, cela ne peut que passer par des dispositions indemnitaires à discuter au sein du Ministère de l'Éducation Nationale.

En fin de séance, à propos de l'augmentation du SMIC qui va passer au dessus du minimum Fonction Publique, il annonce un point additionnel sur le minimum de traitement, et renonce au choix de l'indemnité différentielle.

Intervention de Gérard Aschieri au nom de la FSU

Nous aurions voulu débattre des conclusions qui se dégagent des éléments statistiques fournis. A l'opposé de l'engagement gouvernemental pris par la signature des accords de Bercy en juin 2008, vous réservez des négociations centrales aux seuls signataires des accords du 21 février 2008. C'est contraire à un véritable dialogue social. Vos propos opposent les salariés du public à ceux du privé. Dans la Fonction publique, il y a des agents non titulaires qui risquent de perdre leurs emplois. Vous présentez une comparaison du SMIC net et du minimum de la Fonction publique valable pour les titulaires. Mais elle ignore la situation des non titulaires ; ils sont les plus nombreux à être rémunérés à ce niveau et ceci de manière durable.

Dans la crise, la rémunération de 5 millions d'agents est un levier, mais votre gouvernement refuse d'utiliser le levier du pouvoir d'achat. La part des rémunérations dans le PIB continue de diminuer.

Quels sont les effets de la politique de la rémunération ?

Avec la perte de pouvoir d'achat du point (en 2008 encore la valeur du point a été en dessous des prix) l'ensemble des rémunérations est tiré vers le bas ; les propositions sur la grille ne sont pas à la hauteur. Il y a besoin d'une discussion d'ensemble avec tous.

Qui profite de quoi ? Les indemnités génèrent des différences considérables entre hommes et femmes. Quelles catégories sont concernées ou oubliées par les mesures retenues, par la GIPA ? Il faudrait repérer les phénomènes cachés comme celui de l'indemnité différentielle versée aux instituteurs devenus Professeurs d'École, qui sont ainsi exclus de la GIPA. En fait la politique d'individualisation produit des effets sur des catégories sociales ou professionnelles entières que rien ne peut justifier ; elles sont totalement injustes.

L'action sociale n'est pas de la rémunération, mais nous tenons à souligner l'insuffisance des budgets 2009 et 2010 pour même couvrir les engagements nouveaux du gouvernement. Il manque

environ 50 millions par an. Il faut traiter de la rénovation de l'AMD.

Les agents attendent d'autres conclusions que celles annoncées par le gouvernement aujourd'hui.

Lexique :

GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

PFR : Prime de Fonction et de Résultats = Un salaire à trois étages :

- une part indiciaire réduit à la portion congrue, objectif poursuivi depuis de longues années par le refus persistant des gouvernements de revaloriser le point d'indice à la hauteur du coût de la vie;
- une part « fonctions » ou « métier » variable fixé ministère par ministère, favorisant la mise en place de « filières » et de « cadres d'emploi interministériels » (rapport Dutreil et Silicani) et mettant en danger les statuts particuliers de corps;
- une part au « mérite » ou à la « performance » variable et individualisée, service par service, agent par agent, adossé aux entretiens professionnels d'évaluation (rapport Weiss).

AMD : Aide Ménagère à Domicile

Retraite

Hortefeux lance le débat

Le débat que doit avoir un ministre du Travail au moins une fois dans sa carrière : faut-il relever l'âge de départ à la retraite ? Le Premier ministre donne une piste pour la réponse : « *Autour de nous, dans tous les pays européens, on a repoussé l'âge légal de la retraite. Donc cette question n'est pas une question taboue.* » Lorsque Sarkozy aura répondu oui, il faut faire passer l'âge de la retraite à 67 ans, le débat démocratique aura eu lieu. Un débat démocratique à trois, c'est rapide et efficace.

Charlie Hebdo – 17 juin – p3

... et puis s'en va

Fonction publique

Disparition non seulement du secrétaire d'État à la Fonction Publique mais du secrétariat d'État lui-même

Le remaniement ministériel a eu pour conséquence la disparition non seulement du secrétaire d'État à la Fonction Publique mais du secrétariat d'État lui-même : Éric Woerth est désormais seul en charge du Budget, des Comptes publics, de la Fonction Publique et de la réforme de l'État. Cette décision passée quasi inaperçue est une première depuis des dizaines d'années : désormais les fonctionnaires n'auront plus comme interlocuteur un ministre ou un secrétaire d'État en charge exclusive de la Fonction Publique.

Même si elle ne fait que confirmer un effacement du secrétariat d'État que chacun avait pu constater dans les faits ces derniers mois elle implique une conception dangereuse de l'organisation de l'État où les valeurs et les principes de la fonction publique ne seront plus portés par un ministre spécifique mais risquent d'être subordonnés uniquement aux choix budgétaires.

Dans une période où la Fonction publique est attaquée de toutes parts dans ses fondements mêmes, la FSU exprime sa plus vive inquiétude face à la situation ainsi créée en catimini.

Communiqué FSU, le 24 Juin 2009

Motion Projet de loi mobilité

Malgré la crise, le gouvernement persiste dans sa politique de suppression de dizaines de milliers d'emplois publics et dans la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Cette politique de régression du service public, néfaste pour le pays et la population, a des conséquences très lourdes pour les personnels de la Fonction publique, en premier lieu pour les agents non titulaires menacés de chômage.

Elle se traduit aussi par des modifications statutaires majeures : le projet de loi de mobilité menace des dispositions essentielles du statut de la Fonction publique.

- L'accompagnement indemnitaire de la mobilité acte un pas de plus vers l'individualisation des indemnités et exonère l'administration de toute disposition visant l'harmonisation des rémunérations.

- Le processus de « réorientation professionnelle », situation qui peut être imposée au fonctionnaire et déboucher sur un licenciement de fait, remet brutalement en cause les garanties d'emploi et de carrière.

Le projet autoriserait le cumul d'emplois à temps incomplet entre les trois versants de la Fonction publique, véritable écartèlement professionnel. Dans le contexte de la RGPP, un agent peut se trouver contraint à donner son « accord ».

Le projet vise à élargir le recours au contrat pour le remplacement dans la FPE, à l'opposé de la loi actuellement en vigueur qui stipule que le remplacement étant un besoin permanent, il est assuré par des fonctionnaires. Il permettrait aux administrations de recourir aux agences d'intérim, au prétexte de légaliser une pratique des établissements hospitaliers.

Les personnels par les mobilisations dans leurs secteurs d'activité comme par leur participation massive à la grève et aux manifestations des 29 janvier, 19 mars et 1er mai ont combattu cette remise en

cause des garanties statutaires. C'est sans doute pourquoi, le gouvernement, après avoir déclaré l'urgence sur ce projet de loi et l'avoir fait adopter par le Sénat en avril 2008 aura attendu juillet 2009 pour le soumettre à l'Assemblée nationale.

L'ensemble des fédérations de fonctionnaires a demandé le retrait des articles qui bouleversent les règles statutaires fondamentales. A l'exception de la CGC, elles ont demandé à rencontrer les groupes de l'assemblée nationale et ont invité leurs sections locales à solliciter des audiences communes auprès des députés de leurs circonscriptions. Le CDFN appelle à multiplier les contacts et initiatives pour le retrait du projet de loi mobilité afin de construire une action unitaire nationale notamment l'occasion de la discussion à l'Assemblée nationale si le calendrier le permet.

Motion votée au CDFN de la FSU du 13 et 14 juin

Moins de profs et plus de temps ?

Sanctuaires autogérés

Surtout, n'invitez jamais Nicolas Sarkozy chez vous, même en coup de vent. A peine arrivé, il vous ordonnerait de changer la moquette, de refaire la déco, d'abattre trois cloisons et d'acheter un Jacuzzi. C'est plus fort que lui, dès qu'il va quelque part – et il se déplace beaucoup –, il éprouve le besoin de tout y chambouler. Le 10 juin, en visite dans un lycée de Gennevilliers, il a par exemple proposé que les écoles restent ouvertes « en dehors des strictes heures de cours » : « C'est pas normal que quatre mois de l'année en comptant les vacances, ou cinq mois, ça soit fermé. » Encore son obsession du travail le dimanche, sans doute...

Cela dit, dans l'absolu, pourquoi pas. Bon nombre de parents seraient ravis de ne plus avoir leurs moutards sur le dos pendant les week-ends et les congés scolaires, et réciproquement. Seulement, pour mettre en pratique cette nouvelle trouvaille, il faut des professeurs, des surveillants, du personnel, bref, des embauches. Et ça, le président de la République n'en a pas parlé. Il a simplement émis l'idée que les élèves gèrent eux-mêmes les activités culturelles ou sportives qu'ils pratiqueraient dans ces écoles non-stop. Autrement dit, une fois franchi les portiques de sécurité, passés à la fouille, scannés et désinfectés, les écoliers qui ne seraient pas en garde à vue seraient invités à se débrouiller entre eux pour occuper leurs loisirs. Car Sarkozy veut

mettre beaucoup de choses dans les écoles « sanctuarisées », des caméras, des policiers, des cours de morale, du service minimum... Mais pas des profs. En tout cas, pas plus d'un pour soixante élèves. Sur ce point, il n'y a rien de changé à la politique gouvernementale : dans l'éducation comme ailleurs, la tendance est toujours aux suppressions de postes. Pas question de s'embarasser d'un seul enseignant supplémentaire, cette engance qui se syndique, exerce son droit de grève, manifeste et lit *La Princesse de Clèves* pour le plaisir. C'est l'éternel paradoxe de Sarkozy : ses idées ne sont pas toujours idiotes ou bonnes à jeter. Mais dommage qu'on ne puisse pas en dire autant de sa politique.

Gérard Biard – Charlie Hebdo – 17 juin



Le SNUipp, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.

Imprimé par nos soins
SNUippFSU - VALENCE